



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal :

Jeudi 15 mai 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 21 MAI 2025 A 20H30

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 9 avril 2025
2. Compte-rendu des décisions du maire prises (depuis le dernier conseil et décisions précédentes qui n'avaient pas fait l'objet d'informations)
3. Education :
 - 3.1 Attribution de subventions aux coopératives des écoles
 - 3.2 Convention de partenariat pour le renouvellement de la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour l'année scolaire 2025-2026
4. Vie Associative : Subvention à l'association des Œuvres Sociales du Personnel Communal
5. Ressources humaines :
 - 5.1 Recrutement d'un agent contractuel de droit public à TC lié à un accroissement temporaire d'activité
 - 5.2 Ouverture de poste et modification du tableau des effectifs
6. Urbanisme : Révision n°1 allégée du PLU
7. Dénomination du Square Louis BRUNET
8. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL du lundi 5 mai 2025
9. Questions et communications diverses

Présents : Mesdames et Messieurs Dominique Lagarde, Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Isabelle Nguyen Dai, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Marie-Caroline Chauvet, Laurent Guerlou, Farida Vincent, Michel Burillo, Christelle Kieny, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Bernard Boudières et Christelle Turroque

Absents excusés : Madame Sylvia Rennes
Messieurs Luca Sereni, Jean-Louis Malliet et Jean-Marie Nguyen Dai

Pouvoirs : Madame Sylvia Rennes à Madame Claire Maylié
Monsieur Luca Sereni à Monsieur Guillaume Debeaurain
Monsieur Jean-Louis Malliet à Monsieur Dominique Lagarde
Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Isabelle Nguyen Dai

Secrétaire de séance : Madame Isabelle Nguyen Dai

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération concernant l'attribution des subventions aux coopératives des écoles.

Délibération N°20250502 : RENOUELEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT-ECOLE) ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de renouvellement pour la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) pour l'année scolaire 2025-2026 pour un abonnement de 40 € par établissement, soit 120 €.

Délibération N°20250503 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération concernant l'attribution d'une subvention de 22 000 € à l'association des œuvres sociales du personnel communal.

Délibération N°20250504 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N°20250505 : OUVERTURE DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

☛ L'assemblée délibérante décide de créer le poste suivant :

Catégorie	Grade	Temps de travail	Motif
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	Avancement de grade

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Approuve la modification du tableau des effectifs,
 - Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
 - Charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de la délibération.

Délibération N°20250506 : PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1

- ➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Décide de prescrire la révision allégée n°1 du PLU ou révision avec examen conjoint ;
 - Fixe, conformément aux articles L153-11, L103-3 et L103-4 du Code de l'urbanisme, les modalités de concertations suivantes :
 - ☛ Publication communale,
 - ☛ Mise à disposition du public d'un registre en mairie, aux heures d'ouverture de la mairie, durant toute la procédure d'élaboration ;
 - Dit que cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre de la révision allégée ;
 - Associe les personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'urbanisme ;
 - Dit que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme :
 - ☛ D'un affichage en mairie durant 1 mois,

- ☛ D'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- Dit que la présente délibération produira ses effets juridiques dès exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité ;
- Charge Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°20250507 : DENOMINATION « SQUARE LOUIS BRUNET »

- ↪ Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de désigner le square communal situé Allée Olivier de Magny sous le nom de "Square Louis Brunet",
 - de procéder à l'installation de la signalétique nécessaire pour informer les habitants de cette nouvelle dénomination.

Affichée en mairie le 26 mai 2025 et publiée à compter du 26 mai 2025.